

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Date de convocation
05/06/2020

Le **Dix juin deux mil vingt**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : LE BORGNE Isabelle (a donné pouvoir à MANCEAU Martine), DUBOIS, Mickaël (a donné pouvoir à FAUCHEUX Freddy).

Absent(e)s : /

Secrétaire de séance : PAYELLE Dagmar.

ORDRE du JOUR

Constitution des commissions communales
Proposition des délégués pour le SMICTOM et le Syndicat d'urbanisme
Désignation d'un délégué pour le SDE 35
Délégations du Conseil Municipal au Maire
Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des délégués
Déclaration d'intention d'aliéner (sous réserve)
Questions diverses

Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Les commissions peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Il propose de mettre en place les commissions communales ci-après :

1. Commission Voirie communale, Chemins

Vice-Président : Freddy FAUCHEUX

A) Voirie communale

- Référent : Freddy FAUCHEUX
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Denis AUBERT, Christian BELLIER, Pascal JOUAULT, Mickaël DUBOIS, Alain CORNEE

B) Chemins

- Référent : Alain CORNEE
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Denis AUBERT, Christian BELLIER, Pascal JOUAULT, Mickaël DUBOIS

C) Voies douces

- Référente : Doris MARTINET
- Membres : Anne-Laure MARTINNE, Alain CORNEE, Freddy FAUCHEUX

Invité externe : ABDELSALAM Koï

2. Commission Action sociale, Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), Animation

Vice-Présidente : Martine MANCEAU

A) Action sociale et CCAS

- Référente : Martine MANCEAU
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Isabelle LE BORGNE

Invitée externe : PAQUET Sakina

B) Animation

- Référente: Marie-Christine GUESDON
- Membres : Martine MANCEAU, Isabelle LE BORGNE, Anne-Laure MARTINNE

Invité externe : ABDELSALAM Koï

3. Commission Agréable à vivre, Environnement, Développement durable

Vice-Présidente : Ollivia de LA VALLIERE

A) Agréable à vivre

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Doris MARTINET, Yves-Laurent BOTREAU, Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Christian BELLIER, Freddy FAUCHEUX

Invité externe : ABDELSALAM Koï

B) Environnement

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Doris MARTINET, Yves-Laurent BOTREAU, Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Christian BELLIER, Freddy FAUCHEUX

C) Développement durable

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Doris MARTINET, Yves-Laurent BOTREAU, Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Christian BELLIER, Freddy FAUCHEUX

4. Commission Bibliothèque

Vice-Présidente : Fanély TARDIVEL

- Référente : Fanély TARDIVEL
- Membres : Doris MARTINET, Martine MANCEAU

Groupe de bénévoles

5. Commission Finances

Vice-Président : Yves-Laurent BOTREAU

- Référent : Yves-Laurent BOTREAU
- Membres : Denis AUBERT, Ollivia de LA VALLIERE, Alexandre FUZIER, Dagmar PAYELLE, Mickaël DUBOIS

6. Commission Sports

Vice-Président : Christian BELLIER

- Référent : Christian BELLIER
- Membres : Alain CORNEE, Isabelle AUPIED, Alexandre FUZIER

7. Commission Urbanisme

Président : Michel ERRARD

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : le bureau municipal, Pascal JOUAULT

8. Commission Stratégie

Président : Michel ERRARD

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : bureau municipal, Pascal JOUAULT, Dagmar PAYELLE, Doris MARTINET, Samuel COLINET

Invité externe : GARCIA GUERRERO Julien

9. Commission développement économique (agriculteurs, commerces, services, artisans,)

Vice-Président : Freddy FAUCHEUX

- Référent : Freddy FAUCHEUX
- Membres : Yves-Laurent BOTREAU, Christian BELLIER, Dagmar PAYELLE, Isabelle AUPIED, Mickaël DUBOIS

10. Commission Communication

Vice-Présidente : Ollivia de LA VALLIERE

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Samuel COLINET, Marie-Christine GUESDON, Fanély TARDIVEL, Freddy FAUCHEUX, Yves-Laurent BOTREAU

Invitée externe : PAQUET Sakina

11. Commission Grands travaux

Président : Michel ERRARD

A) Grands travaux

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : Alain CORNEE, Christian BELLIER, Denis AUBERT, Alexandre FUZIER, Martine MANCEAU, Anne-Laure MARTINNE

Invité externe : BELLANGER Hervé

B) Eglise

- Référent : Alexandre FUZIER
- Membres : Dagmar PAYELLE, Doris MARTINET, Samuel COLINET, Marie-Christine GUESDON, Isabelle AUPIED, Pascal JOUAULT, Ollivia de LA VALLIERE

Invité externe : BELLANGER Hervé

12. Commission d'Attribution des Offres (CAO)

Vice-Président : Yves-Laurent

- Référent : Yves-Laurent BOTREAU
- Membres : Pascal JOUAULT, Isabelle AUPIED, Denis AUBERT.

Invités externes : BELLANGER Hervé, GARCIA GUERRERO Julien

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide par 19 voix** la constitution des commissions communales et la désignation des membres comme ci-dessus.

Référénts communaux

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide par 19 voix** la désignation de référénts communaux ci-après :
 - Pour école Sainte Anne d'Erbrée :
 - Référente : Anne-Laure MARTINNE
 - Pour Accueil de loisirs sans hébergement Erbrée :
 - Référentes : Martine MANCEAU, Anne-Laure MARTINNE
 - Pour l'informatique et réseaux :
 - Référents : Yves-Laurent, Samuel COLINET
 - Pour les services techniques d'Erbrée :
 - Référent : Alain CORNEE

Proposition des délégués pour le SMICTOM et le Syndicat d'urbanisme

Vitré Communauté demande que la commune propose 1 candidat titulaire et 1 candidat suppléant pour la représenter au sein du SMICTOM et du Syndicat d'urbanisme étant précisé que l'élection de ces représentants relève de la seule compétence du Conseil Communautaire. (Les communes ne doivent donc pas délibérer).

- du SMICTOM :
 - Titulaire : Pascal JOUAULT
 - Suppléant : Freddy FAUCHEUX
- du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :
 - Titulaire : Michel ERRARD
 - Suppléant : Isabelle AUPIED

Désignation d'un délégué pour le SDE 35

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué pour la représenter au sein du Syndicat Départemental d'Energie

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Désigne :**
 - Déléguée collège électoral de Vitré Communauté : Ollivia de LA VALLIERE.

Précisons ci-dessous pour autres compétences

A ce jour et dans l'attente de précisions, la commune ne devrait pas avoir de représentant direct au sein du SYMEVAL (eau potable) et au Syndicat de bassin versant de la Vilaine Amont-Chevré suite au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la Communauté d'Agglomération.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

1_ De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal , les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

Le conseil municipal fixe le montant entre 10 € et 2 500 €.

2_ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modification en cours d'exécution (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

3_ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; locaux communaux (logements d'habitation et professionnels).

4_ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5_ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

6_ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

7_ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

8_ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

9_ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

10_ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

11_ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

12_ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

13_ D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants, lorsque ces actions concernent :

- ❖ les décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal dans les conditions prévues par la présente délibération
- ❖ les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil Municipal
- ❖ les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal.

14_ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 €.

15_ De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL).

16_ De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

17_ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal dans la limite de 100 000 €.

18_ D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal.

19_ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer à l'exécutif local les fonctions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide par 19 voix** de déléguer les compétences énoncées ci-dessus à Monsieur le Maire,
- **Dit à l'unanimité** qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les compétences déléguées sont également consenties au 1^{er} Adjoint.

Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des délégués

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de sursoir au vote des taux des adjoints et délégués.

Pour information :

- l'indemnité du maire, 51,6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** de surseoir au vote des taux des indemnités.

Déclaration d'intention d'aliéner (sous réserve)

Aucun nouveau dossier reçu à ce jour.

Questions diverses

Informations

Projet implantation antenne Orange Le Petit Epinay

Travaux voirie 2020

Le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre sera présenté à la commission voirie communale.

Réunions commissions :

- Voirie : **Mercredi 17/06/2020 à 20h00 à la mairie**
- Communication : **Mercredi 17/06/2020 à 19h00 à la mairie**
- CCAS : **en attente**
- Finances : **Mardi 16/06/2020 à 20h00 à la mairie**

Visite de la commune (bâtiments communaux) :

- **Samedi 20/06/2020 à 10h00 à la salle des fêtes**

Tirage au sort pour établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 février 2020, le nombre de personnes pour la commune d'Erbrée à inscrire sur la liste préparatoire des jurés d'assises est fixé à TROIS. M. le Maire procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale :

N° de page	N° de ligne	Nom	Prénom	Nom marital	Adresse
29	10	CARREE	Alexandra		5 Promenades des Chênes
99	2	MAIGNAN	Patrice		90 Le Bas Bois Jarry
24	3	BOUTTIER	Magali		7 Place de l'église

Attention les personnes nées après le 31 décembre 1997 ne sont pas à retenir (il faut avoir 23 ans au 31/12/2020)